Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250922-D68_2025-DE

Amélie
les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°68/2025

MC/GA/MC

Convocation en date du : 05/09/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

Absents : Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE POUR MARCHÉ AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Président de séance expose :

Par délibération en date du 16 janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une concession de travaux permettant de financer et réaliser une « halle de marché » place de la sardane qui permettra d'accueillir le marché du jeudi et pourra servir de parking couvert le reste de la semaine, et a autorisé le Maire à procéder à la consultation nécessaire en la matière.

La commune a lancé la consultation à cet effet le 12 février 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 03 avril 2025 à 12h00. Deux offres ont été déposées dans les délais.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250922-D68_2025-DE

La commission s'est réunie le 17 avril 2025 à 11h00, et a procédé à l'ouverture des candidatures et à l'analyse des offres. Une demande de précisions a été adressée aux deux candidats, la date limite de réponse était fixée au 28 avril 2025 à 12h00.

Au regard des critères de jugement des offres, il est proposé d'attribuer le contrat de concession de travaux à la SAS A24 ECOPLANET, dont l'offre a été considérée comme la plus avantageuse économiquement pour la collectivité.

La ville rémunèrera l'entreprise en lui accordant :

- L'abandon temporaire (ne pouvant excéder 40 ans) des redevances liées à la production d'électricité solaire de la toiture de la halle,
- Une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'ombrières solaires compatibles avec l'utilisation prévue par la commune en dessous (sur une surface couverte n'excédant pas 5 000 m2) avec abandon temporaire (ne pouvant excéder 40 ans) des redevances liées à la production d'électricité solaire,
- Il est à noter qu'à l'issue de la période d'abandon temporaire des redevances liées à la production d'électricité toutes les installations autres que la halle deviendront propriété de la ville.

La prise d'effet du marché est prévue à compter de la notification du premier ordre de service, et la prise d'effet du contrat de concession est prévue à compter de la réception des ouvrages, pour une durée de 40 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 16 voix POUR / 0 voix CONTRE / 3 ABSTENTIONS
des membres présents et représentés
ATTRIBUE le contrat de concession de travaux relative à la construction d'une halle pour marché, place de la sardane, avec toiture photovoltaïque à la SAS A24 ECOPLANET, 23 avenue André Ampère – 66330 CABESTANY,
AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA
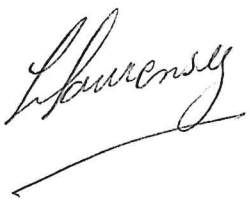
Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY